Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le

ID: 064-200039204-20210614-DPCCLO\_2021\_151-DE

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

## Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

**Vu** la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

**Vu** l'arrêté du Président en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions,

**Considérant** la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 2 avril 2021 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur <u>www.demat.ampa.fr</u>, pour le marché relatif à **Fourniture**, **mise en œuvre et maintenance d'une application mobile citoyenne**.

**Considérant** les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 3 juin 2021.

## DECIDE

Article 1 : le marché concernant la Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une application mobile citoyenne est attribué comme suit :

N° lot	designation	attributaire	Montant HT
1	Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une application mobile citoyenne.	BEECOMING ZA Toutvent 17210 MONTLIEU- LA-GARDE S	51 500 €

Article 2 : les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

**Article 3 :** il sera rendu compte sans délai de la présente décision par tout moyen à tous les conseillers communautaires et aux nouveaux élus ainsi que lors de la prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Fait à Mourenx, le 14 Juin 2021

Le Président, Par délégation

Henri POUSTIS